



Obligation des parents pour financement des etudes des enfants

Par **sliomnognu**, le **30/09/2009** à **13:38**

Bonjour, rnvoilà nous avons du faire un credit etudiant pour financer nos etudes car apparemment nos parents ne pouvaient pas le faire rnnous avons contracté 9000 € de credit etudiant rnaujourd'hui mon frere part également en etudes et là mes parents n'ayant pas changer de situation a part un divorce rnils vont lui payer ses etudes rnnous ne trouvons pas ceci normal une telle differencernrna t on un recours pour leur demander un remboursement d'une partie de notre pret etudiant ??????????rnrnmerci de votre reponse rnrncordialement